



## DÉCISION n°2025/05/0229



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Maison pour Tous Robert Gourdon**  
**Guichet Unique**  
**D-2505-002859**

**Objet : « Institut Emmanuel d'Alzon »**

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un créneau à la piscine municipale Jean Teissier – Du 18 au 25 juin 2025

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

**VU** l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine municipale Jean Teissier à l'institut Emmanuel d'Alzon du mercredi 18 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025 aux horaires définis dans la convention.

### DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec l'Institut Emmanuel d'Alzon, représenté par Madame Karine Redor, Directrice adjointe, pour la mise à disposition de la piscine municipale Jean Teissier, du mercredi 18 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025 aux horaires définis dans la convention.

**Article 2 :** Si une modification de date ou d'heure intervenait d'un commun accord entre les parties sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

**Article 3 :** La mise à disposition de la piscine municipale Jean Teissier est consentie à titre gratuit.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **23 MAI 2025**



Pour le maire,  
Le conseiller municipal délégué aux sports  
et à la vie associative

Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le... **23 MAI 2025** .....
- sa notification le.....
- sa publication le... **23 MAI 2025** .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier